



Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal

Siège Social : 13, rue Trigance – 13002 Marseille (France)

Tél. : (33) 4 91 14 05 80

E-mail : fipjp@fipjp.com

NOTE SUR LES JOUEURS MALGACHES

- La FIPJP et la FFPJP ne rédigeront de lettres d'invitation pour aider à l'obtention d'un visa de Malgaches vers la France que pour ceux qui figureront sur la liste que nous communiquera la FSBM sous la signature de son Président, Dolys Randriamarohaja. Ce nombre sera limité à 12 joueurs/joueuses si possible en une seule liste.

Elles ne cautionneront aucune autre liste quelle que soit la personne qui la présente, même si elle a quelque autorité administrative à Madagascar, en raison des soupçons de complicité de certain(e)s avec les anciens dirigeants corrompus de la FMP.

- Ne seront admis à participer aux compétitions en Europe que les joueurs détenteurs d'une licence 2019 de la FSBM (Fédération Sport Boules Malagasy). Aucun porteur d'une licence 2019 ou d'une autre année de la FMP (Fédération Malgache de Pétanque) ne sera autorisé à concourir puisque cette association n'est plus reconnue par la FIPJP.

- Pour les joueurs Malgaches titulaires d'une licence française pour 2019 il conviendra de bien vérifier que cette dernière a été établie dans les règles avec une demande de mutation dûment formulée et signée par le président de la FSBM. Il nous est possible de vérifier s'ils étaient licenciés ou non à Madagascar y compris dans leur système frauduleux de double licence ! Pour information la FIPJP n'a reçu, en 2019, aucun document faisant état de telles mutations !

- Pour ceux licenciés en 2018 et renouvelés en 2019 il est difficile de faire autre chose que de les accepter sauf si nous découvrons une fraude dans l'établissement des licences.

- Il faudrait aviser les organisateurs de nationaux qu'ils ne pourront afficher la présence d'une "équipe de Madagascar" que pour celles constituées de joueurs figurant sur la liste officielle de la FSBM. Libres à eux d'inviter d'autres Malgaches parmi ceux vivant ou passant en France mais non représentatifs.

- Ces normes s'appliquent évidemment à La Réunion !